



Guénach Succursale, Canton de Fouesnant.

GOUESNACH

- enquête an 12
- chapelle 1806
- presbytère chapelle 1809
- chapelle 1813
- Etat des biens

Circulaire de
de Quimper
onde et la sixième
de Guénach et son

Eglise Succursale?

communians dans

is cens quatre vingt

oms et prénoms, Le
nce et l'année de

Quimper ledix-neuf
promu au sacerdoce
quatre-vingt-trois.



#

Gouénach Succursale, Canton De Fouesnant.

parmi les questions contenues dans la Circulaire de Messieurs les Vicaires généraux du diocèse de Quimper, il est à observer que la première, la seconde et la sixième sont les seules qui intéressent la Succursale de Gouénach et son desservant. cela observé;

Question 1.^{re} quel est le patron de votre Eglise Succursale?

R. S.^t Pierre, Apôtre.

Quest. 2.^{de} Combien y a-t-il d'ames et de Communians dans votre Succursale?

R. il y a cinq cens trente Ames; et trois cens quatre vingt Dix Communians.

Quest. 6.^e quels sont exactement vos Noms et prénoms, Le Lieu et L'année de votre Naissance et L'année de votre promotion au sacerdoce?

R. Paul, (Alexis) né à Locmaria-Quimper le dix neuf Avril, mil-sept-cent-cinquante-neuf, promu au sacerdoce le vingt Septembre mil-sept-cent-quatre-vingt-trois.



4
Etat Des Chapelles qui se trouvent dans L'arrondissement
De La Succursale de Gouesnach

Outre L'église principale (ci-devant paroissiale, bâtie
en 1773 sous L'invocation de S.^t Pierre) les chapelles sont
au nombre de trois; savoir,

- 1.^o La chapelle de S.^t Cado, cette chapelle manquait
de réparations; maison s'en occupe depuis le mois
de novembre dernier.
- 2.^o Une autre, bâtie en 1750 sous L'invocation de Notre
Dame du Bon Secours, est un édifice bien élégant et
de facile réparation.
- 3.^o La Chapelle de S.^t Barbe est un édifice qui se
trouve dans une totale dégradation.

De ces trois chapelles, les deux premières seulement
avec L'église principale sont jugées nécessaires pour
L'exercice du culte. La troisième, c'est-à-dire, la
chapelle de S.^t Barbe, ne pouvant se rétablir qu'à l'oppression
des habitants, est destinée pour les réparations actuelles et
futures des autres Eglises.

Je soussigné certifie L'état ci-dessus, véritable,
conforme au vœu général de cette Commune et rédigé
à Gouesnach Le dix-sept Avril mil-huit-cens-six
M. Paul, Desseravant de Gouesnach

Gouesnach ✓

Cette Succursale a deux Chapelles qui appartiennent à la Communauté qui sont
jugées nécessaires au culte; Desquelles Chapelles,
L'une est sous l'invocation de St. Cado,
L'autre sous l'invocation de Notre Dame Du Bon Secours.



✓

Questions

Rélatives au presbytère de La Succursale
de Gouesnach, Canton de Fouesnant.

1^{re} Question. Le desservant de Gouesnach
a-t-il un presbytère?

R. oui, il a un presbytère.

2^{de} Question. en quel état est-il?

R. en un mauvais état depuis long temps;
et aujourd'hui pire que jamais, attendu
qu'il n'a ni couverture, ni bon plancher, ni
portes, ni fenêtres, au préjudice des effets
et notamment de la santé de l'habitant.

3^{ème} Question. Le presbytère appartient-il à
la Commune?

R. Le presbytère appartient à la
Commune.



Questions

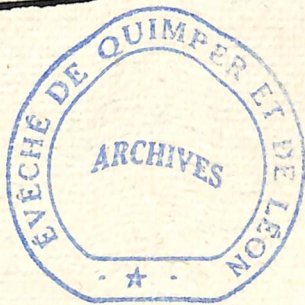
Rélatives aux Chapelles invendues de la
succursale de Gouesnach, Canton de Fouesnant.

1^{re} Question, quelles sont les Chapelles invendues
de la Succursale de Gouesnach?

R. Dans la Succursale de Gouesnach il y a
deux Chapelles invendues qui sont la Chapelle
de S^t. Cadou et la Chapelle de Notre Dame
du Bon Secours.

2^{de} Question, quelles sont celles que vous juger
nécessaires ou utiles au Culte?

R. Les deux Chapelles sus-mentionnées
sont utiles et même nécessaires au Culte.



Quimper , le 7 Juin 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande, Monsieur, de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir, le plutôt possible, les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens, pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous exhorter à correspondre, avec promptitude, aux vues bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Evêque de Quimper.

ÉTAT des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

NOMS des PAROISSES.	BIENS RURAUX.	MAISONS.	VALEUR CAPITALE.	PRODUIT ANNUEL.	RENTES RESTITUÉES.	RENTES par LEGS et DONATIONS.	RENTES de FONDATAIONS.	CHARGES.	REVENU NET.	OBSERVATIONS.
Gouesnach										1^o cette fabrique a droit à une rente annuelle de quinze livres, payables à chaque St. Michel, au paiement de laquelle est affecté un fond; mais l'acte qui sous la date du 6 mars 1741 établit le titre de cette rente, n'en spécifie pas la nature. 2^o il existe des pièces probantes, échappées aux dégâts de la révolution et tout récemment découvertes qui attestent le paiement de la dite rente en faveur de la fabrique et ces pièces sont les Comptes des marguilliers respectifs examinés en Court des Vêpres & pécorales en 1761, 71, 79, 40, 81, 82 et 83. 3^o cette rente dont le paiement est suspendu depuis 1790 jusqu'à ce moment, comme il en peut constater au besoin par quittance datée de cette susdite et dernière époque, est exigible par cette fabrique sans charges quelconques. En foi de ce que dessus, j'ai signé le présent état, à Gouesnach le 1. Juillet 1814. M. Paul, P. de Gouesnach